

		Page: 1
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH spa OXYGÈNE ACTIF

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe  
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219  
37402 Amboise Cedex  
France

### Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

### Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

		Page: 2
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### Prévention:

- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Intervention:

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Élimination:

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

		Page: 3
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE	70693-62-8 274-778-7 01-2119485567-22- xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/  
un médecin en cas de malaise.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/  
un médecin en cas de malaise.  
Se rincer la bouche à l'eau.

		Page: 4
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
- troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
  - irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
  - œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les tissus des poumons)
- Risques** : Nocif en cas d'ingestion.  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement** : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
 Eau pulvérisée  
 Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux** : Oxydes de soufre  
 Chlore  
 Oxydes de sodium  
 oxydes de soufre

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques** : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

d'extinction contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
Le récipient vide est dangereux.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
SODIUM SULFATE	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22,4 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	20 mg/m <sup>3</sup>
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m <sup>3</sup>

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets locaux	12 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Chaussures de sécurité  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).  
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: comprimé
Couleur	: blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: 70 °C
pH	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible

		Page: 9
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,8 gcm3

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.  
Exposition à l'humidité.

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux alcalins  
Métaux alcalino-terreux  
aluminium  
Des matières combustibles  
Cyanures  
magnésium  
sels métalliques  
Oxydants  
Acides forts  
Des bases fortes  
agents réducteurs forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre  
Chlore

		Page: 10
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

## Oxydes de sodium

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

##### Composants:

##### **POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 200 - 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: Le composant / mélange est classé dans la toxicité orale aiguë, catégorie 4.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 11.000 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

##### Produit:

Espèce : Epiderme humain  
Méthode : Corrosion de la peau: Essai sur un Modèle de Peau Humaine  
Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

##### Composants:

##### **POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Résultat : Provoque des brûlures.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

**Produit:**

Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.  
Provoque une sévère irritation des yeux.**Composants:****POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Résultat : Corrosif pour les yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

		Page: 12
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en semi-statique  
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 1,09 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: EPA OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,5 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en semi-statique

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 1,18 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l  
 Point final: Inhibition de la croissance  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 mg/l  
 Point final: Inhibition de la croissance  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

		Page: 13
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,889 mg/l  
Durée d'exposition: 37 jr  
Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)  
Type de Test: Essai en dynamique

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

### Composants:

#### **POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

		Page: 14
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
  
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ADN:** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse

**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**ADN:** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR:** Marchandise non dangereuse**ADN:** Marchandise non dangereuse**RID:** Marchandise non dangereuse**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse**14.4 Groupe d'emballage****ADR:** Marchandise non dangereuse**ADN:** Marchandise non dangereuse**RID:** Marchandise non dangereuse**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR:** Non applicable**ADN:** Non applicable**RID:** Non applicable**Code IMDG:** Non applicable**IATA-DGR:** Non applicable**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 06.12.2022

Date d'impression: 24.01.2023

Numéro de la FDS: R1600056

HTH spa OXYGÈNE ACTIF

Version: 1.1

218567

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable (R-461-3, France)

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Exempt

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Exempt

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

		Page: 17
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 06.12.2022
		Date d'impression: 24.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF		Version: 1.1
218567		

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Date de révision: 06.12.2022

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

#### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration

	Page: 18
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 06.12.2022
	Date d'impression: 24.01.2023
	Numéro de la FDS: R1600056
HTH spa OXYGÈNE ACTIF  218567	Version: 1.1

non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR